

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 25 (1979)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Les lettres

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les lettres

par

SILVAGNI

## Un essai de J.-P. Vouga sur trois entités nationales suisses : Romands, Alémaniques, Tessinois (1)

De par ses deux professions complémentaires — architecte et urbaniste — le Neuchâtelois Jean-Pierre Vouga était voué à la pratique de la sociologie vécue.

Quarante années durant J.-P. Vouga a parcouru la Suisse en tous sens ; emprunté les chemins campagnards ; les routes cantonales et nationales de grande communication ; visité professionnellement hameaux, bourgs et cités des vingt-deux cantons. Observation de l'homme dans sa maison. Observation de la maison de l'homme dans l'habitat rural, suburbain et urbain. Cet architecte urbaniste est l'un de ces hommes privilégiés par le sort qui puisent leur raison de penser dans la profession qu'ils exercent.

Mais, ce n'est qu'au bout de quarante années d'observation du comportement de ses compatriotes Romands, Alémaniques, Tessinois, que J.-P. Vouga a jugé que le moment était venu de publier le livre pour lequel il n'avait cessé d'établir des dossiers de documentation.

De cet auteur dont je viens de lire l'essai, la faculté essentielle est à mes yeux le don de la synthèse : aller au bout de la pensée en économisant les mots et en éliminant la littérature ; donc : limpidité du concept allant de pair avec la structuration d'efficacité du langage. Qu'on en juge d'après cette riche page de l'introduction, page 9 :

« Ce livre n'est pas écrit pour plaire. Ayant toujours eu une grande con-

*fiance dans cette Suisse complexe et attachante, je suis peiné, souvent même atterré par les barrières qui la divisent, par les fossés qui ne sont d'aucune manière des garanties contre l'uniformité mais bien des entraves à la cohésion. Parlant de ce que je crois connaître, de ce que j'ai vu et vécu, j'aimerais proposer quelques ponts sur ces fossés, indiquer ceux qu'on pourrait aisément construire. Tous ceux qui préparent les fondations d'un ouvrage savent qu'il faut débroussailler et creuser avant de couler le béton et poser les pierres. On ne fait rien de bon sans enlever la mauvaise herbe. Je ne crains pas d'émettre parfois quelques propos acerbes ; ils ne comportent aucune malice. »*

On admettra, me semble-t-il, que cet exorde est d'un écrivain au cœur généreux et à l'esprit subtil.

Dans cet ouvrage qui compte cent quarante pages, l'intensité de la force du savoir passe de ligne en ligne sans jamais l'ombre de pédantisme, aussi arrivera-t-on en un souffle à la plaque tournante du texte de J.-P. Vouga, à la page 25, où sous l'intertitre : « *La barrière des langues et la géographie* », l'auteur étudie le plurilinguisme suisse ; étude corroborée par l'expérience sur le terrain du langage de ses interlocuteurs Romands, Alémaniques, Tessinois. Et, les récits de ses expériences sur le terrain, émaillés d'évocations historiques, artistiques, littéraires, forment un tout qui, tel un tapis roulant, entraîne le lecteur jusqu'à l'émouvant dernier paragraphe du livre qui va faire époque et que je transcris :

« *Que le drapeau suisse à croix blanche, né à Schwytz d'un petit crucifix cousu sur l'angle d'un dra-*

*peau pourpre, continue d'être le symbole de nos efforts autant que son symbole inversé exprime les efforts humanitaires de la Croix-Rouge ! »*

S.

## Un ouvrage de portée internationale de J.-C. Buffle :

### La contre-révolution américaine a commencé

#### Le Piège à Rois (1)

Bien qu'ils soient nombreux, les lecteurs du *Messenger Suisse* qui peuvent capter les ondes de Radio Suisse Romande et qui lisent la *Tribune de Genève* et partant, connaissent le style de diction et d'écriture de Jean-Claude Buffle, il n'est pas superflu de rappeler ici que l'auteur du très important ouvrage, dont le titre *in extenso* est cité ci-dessus, a été assistant de littérature française à l'université de Princetown (U.S.A.) et est actuellement l'américaniste sociologue correspondant à Washington de Radio Suisse Romande et de la *Tribune de Genève*.

Cet ouvrage donc, dont le titre suscite la curiosité au sens fort, compte 191 pages et est imprimé sur beau papier au format imposant de 0,16 × 0,24. La mise en situation du lecteur par l'introduction agencée avec une habileté consommée où sous l'écriture dense et efficace perce l'élocution du journaliste qui, de très longue date, est à son affaire au micro, file comme la piste du magnétophone ; et, c'est page 10, la première partie intitulée :

« *Le président libérateur  
La République des rois* »

Jean-Claude Buffle dit :

« *Nous partirons de trois hypothèses.*

« *La première : l'Etat au sens français n'existe pas en Amérique. L'Etat y est soit une notion collégiale : sont désignés comme Etats les Etats fédérés dont l'addition forme the States, les Etats-Unis. Soit l'Etat n'est que le terme d'un binôme : the State, l'Etat, désigne dans un procès l'accusation par opposition à la défense. L'Amérique ne devient un Etat que dans l'expression secrétaire d'Etat. Elle ne le devient que dans ses relations internationales, que par une concession verbale au monde qui l'entoure. Comme les hamburgers et les drugstores sont pour les Français une sale invention américaine,*

(1) Editions de la Baconnière — Neuchâtel.

(1) Editions Document Duculot, Paris - Gembloux.

la « raison d'Etat » ne se traduit pas en anglais et reste pour les Américains un vilain mot français. Bienheureux Américains ? Pas si sûr. Faute d'Etat, l'Amérique s'est épargné bien des crimes mais s'est attiré aussi beaucoup d'ennuis.

« Nous avancerons même cette seconde hypothèse : l'Amérique aurait plus besoin qu'aucune nation européenne d'être encadrée par l'appareil d'un Etat. Son poids international et l'hétérogénéité de sa société accroissent les menaces qui pèsent sur sa liberté et ses libertés : or la fonction primordiale de tout Etat est de les protéger. Son rôle est de défendre la nation, c'est-à-dire de protéger la liberté des citoyens contre les périls extérieurs.

« Il est aussi de prévenir sa désagrégation, c'est-à-dire d'éviter que certaines régions, en échappant au contrôle du pouvoir central, ne tombent sous la coupe de puissances étrangères, comme autrefois d'un Hitler pour l'Alsace. Le rôle de l'Etat est encore d'assurer l'équilibre des forces au sein de la société, d'empêcher que les forts n'oppriment les faibles, que les majorités n'oppriment les minorités, que le grand capital n'opprime le prolétariat et que les trusts ne fassent main basse sur le marché et sur le gouvernement. Le rôle de l'Etat est enfin d'incarner une identité nationale qui subsume les antagonismes religieux, linguistiques ou sociaux. Toutes ces fonctions de l'Etat portent en elles des germes de tyrannie ; toutes ont du sang sur les mains. Combien de guerres d'agression ont été déclarées au nom de la sécurité nationale, combien de provinces ont été mises à sac au nom de l'unité de la nation, combien de grèves ont été écrasées par un Etat qui prétendait jouer les arbitres impartiaux, combien de cultures et de langues ont disparu victimes du dogme de l'uniformité nationale ! Mais on ne juge pas un principe à ses perversions. Que toutes ces fonctions de l'Etat servent réellement à protéger la liberté et les libertés, l'histoire américaine l'illustre parfaitement.

« Tolérer la sécession des Etats du Sud en 1861 au nom du droit des régions à se gouverner elles-mêmes, c'aurait été tolérer la perpétuation de l'esclavage. Ne pas briser, au nom de la libre-entreprise, les grands trusts issus du capitalisme sauvage, c'eût été admettre que la démocratie américaine passe sous la coupe des grands féodaux de l'industrie. Ne pas développer les lois sociales sous

prétexte que chacun doit pouvoir lui-même à ses besoins, ce serait condamner le prolétariat des grandes villes américaines à une paupérisation croissante. Seule enfin l'exaltation d'une identité commune à tous les Américains peut permettre aujourd'hui aux minorités américaines comme hier aux émigrants italiens, irlandais, polonais ou allemands de conquérir leurs libertés en échappant à cette forme particulière d'oppression : la ségrégation - le confinement dans des ghettos définis par la race, la langue, la religion ou l'origine nationale. Les nations européennes sont anciennes et nous avons oublié que la citoyenneté est la forme la plus élémentaire de la liberté. *Civis romanus sum* était pour les Romains un gage de liberté plus encore que de fierté. *I am American Citizen* est encore pour n'importe quel Américain une devise libératrice. C'est pourquoi l'Américain, plus que n'importe quel Européen, a besoin de la protection d'un Etat.

« Il en découle cette troisième hypothèse : la protection des minorités est assurée aux Etats-Unis par le président ; la présidence américaine sert à combler la vacance de l'Etat ; le président américain est un substitut de l'Etat. Il est le garant des libertés américaines. Dès lors il faut que son pouvoir soit monarchique. Car seul un roi peut dire « l'Etat, c'est moi ». Seule une monarchie possède cette qualité première de l'Etat : la continuité à travers les vicissitudes politiques. (Pages 10, 11 et 12).

Ce qu'il fallait à l'auteur de ce compte rendu de lecture, c'était de prendre garde de n'encourir le risque de trahir la pensée et l'expression prestigieuse de l'auteur de cet ouvrage de portée internationale. La transmission de la thèse en trois hypothèses qui est la clef de voûte de l'ouvrage de Jean-Claude Buffle exigeait la transcription de son texte. Transcription qui m'a permis de me pénétrer de l'admirable leçon de Jean-Claude Buffle sur le pouvoir présidentiel américain.

S.

\*  
\*\*

Paris

Maison Suisse de retraite  
Issy-les-Moulineaux

Malgré le mauvais temps froid et maussade de ce début du mois de janvier 1979, un chaud

soleil brillait le mardi 9 janvier dans les cœurs des pensionnaires de la MAISON SUISSE DE RETRAITE.

En effet, M. l'Ambassadeur de Suisse en France et Mme François de Ziegler, ont bien voulu honorer de leur visite, ce jour, les pensionnaires de cette Institution. Tout en exprimant leurs bons vœux à nos aînés, ils ont prouvé, une nouvelle fois leur attachement à cette œuvre et l'intérêt constant qu'ils lui portent.

M. Bernard de Muller, à la tête d'une délégation du Conseil d'administration, dont il est le vice-président, a souhaité, au nom de tous les présents, la bienvenue à nos hôtes.

A l'initiative de Mme de Ziegler, deux jeunes chanteurs polonais ont animé cette sympathique réunion en interprétant des chants folkloriques polonais, yougoslaves, russes, ainsi que des mélodies italiennes et un air de Mozart. Tous ces chants ont été exécutés avec beaucoup de brio et ont connu un réel succès auprès de l'assistance qui n'a pas ménagé les applaudissements. Mais aussi un pensionnaire de la Maison suisse de retraite a chanté avec talent et gestes à l'appui des mélodies et airs connus qui ont enchanté l'auditoire.

Un excellent goûter, offert par Mme l'Ambassadrice, a terminé d'une façon très agréable cette matinée récréative fort réussie. Tous les pensionnaires étaient très heureux de ces deux heures passées en compagnie de notre ambassadeur et de sa sympathique épouse.

Le Conseil d'administration et les pensionnaires leur expriment une cordiale reconnaissance.

W. B.

☆